

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FAIM & DEVELOPPEMENT - SOLIDARITE

Code ISIN : FR0007052154 – Compartiment du fonds FAIM & DEVELOPPEMENT

FIA soumis au droit français

Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Objectif et politique d'investissement

De classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le compartiment a pour objectif, au travers de l'investissement dans le FCP maître CONFIANCE SOLIDAIRE (Part C), de battre son indicateur de référence, l'Eonia capitalisé OIS + 0,30%, par une allocation en produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques. Le compartiment est investi, en totalité et en permanence, en part du FCP maître et, à titre accessoire, en liquidités. La performance du compartiment sera égale à celle du FCP maître grâce à une rétrocession de frais de gestion du FCP maître. Le compartiment a la même stratégie d'investissement que le FCP maître, à savoir : de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro », le FCP a pour objectif de battre son indicateur de référence, l'EONIA capitalisé OIS + 0,30%, par une allocation en produits de taux sélectionnés en considération de critères éthiques.

- (i) L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont selon les principes de notre gestion ISR dite « ISR Engagé ». Ce processus ISR repose sur deux filtres successifs : (i) l'évaluation de la performance ESG (i.e. critères « environnementaux, sociaux et de gouvernance ») des émetteurs (par exemple pour les entreprises : politique en matière d'émissions de gaz à effet de serre, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, part de femmes dans les instances dirigeantes ; pour les Etats : ratification des conventions internationales environnementales, ratification des conventions sur les droits humains des Nations-Unies, taux de chômage, taux de scolarisation, libertés politiques), incluant la surpondération des indicateurs quantitatifs et de ceux de la « Touche ECOFI » en lien avec les valeurs du Groupe Crédit Coopératif (pour les entreprises : équilibre des pouvoirs, relations responsables avec les clients et les fournisseurs, responsabilité fiscale et diversité/égalité des chances ; pour les Etats : efficacité gouvernementale, prévention et lutte contre la corruption, égalité hommes-femmes, dépenses publiques en santé et éducation). Cette note est comprise entre 0 et 10 et l'univers des émetteurs notés est décomposé en déciles : à chaque émetteur est donc attribué un numéro de décile en fonction du classement de sa notation ESG dans l'univers des émetteurs notés ;
- (ii) l'évaluation des controverses ESG auxquelles les émetteurs font face. Ces controverses sont classées et évaluées sur une échelle de 1 à 5.

Le filtre « ISR Engagé » conduit à sélectionner les émetteurs les mieux notés sur leur performance ESG (note ESG comprise dans les cinq premiers déciles) et qui ne font l'objet d'aucune controverse forte ou majeure (de niveaux 4 et 5).

Les investissements en titres émis par des Etats non notés ou les plus mal notés (note ESG comprise entre les déciles 9 et 10) et par des Etats considérés par le Crédit Coopératif comme ayant un cadre réglementaire insuffisant et désignés couramment comme des « paradis fiscaux et judiciaires » sont également exclus. Ainsi filtré, la stratégie de gestion consiste à exposer essentiellement le portefeuille aux marchés des titres de créance de catégorie « Investment Grade ». Ces titres pourront être émis par des Etats souverains et/ou des entreprises publiques, parapubliques ou privées situés au sein de la zone Euro ou OCDE.

La Société de gestion apprécie la notation d'un titre considéré en retenant la notation de l'émission concernée ou à défaut celle de son émetteur selon une politique de notation interne. Cette politique de notation interne prévoit, en matière de sélection et de suivi des titres, que la société de gestion privilégie systématiquement sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs. En tout état de cause, la société de

gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux agences de notation et procède ainsi à sa propre analyse de crédit dans la sélection des titres, selon un processus interne indépendant.

Le portefeuille est essentiellement investi en titres de catégorie « Investissement » dits « Investment Grade » (par exemple de notation supérieure ou égale à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation supérieure ou égale à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). Le FCP peut détenir, dans la limite des 10% maximum de son actif net, des titres non notés ou relevant de la catégorie « spéculative » dits « High Yield » (par exemple de notation inférieure à « BBB- » dans l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch Ratings, ou de notation inférieure à « Baa3 » dans celle de Moody's ou de notation équivalente selon la politique de notation interne de la société de gestion). En cas de dépassement du ratio précité, les titres concernés seront cédés soit immédiatement soit dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Le FCP a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires. Les investissements solidaires représentent en permanence entre 5% et 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré. Ces interventions sont destinées à couvrir le portefeuille face au risque de taux dans la zone géographique où il est exposé. Ces opérations sont effectuées dans la limite de l'engagement maximal d'une fois l'actif du FCP.

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et, jusqu'à 10% maximum de son actif net, à des parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA de droit français relevant des classifications AMF « monétaire court terme », « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euro » ou sans classification. Ces OPC pourront être promus ou gérés par Ecofi Investissements ou toute société qui lui est liée. Les FIA éligibles à l'actif du FCP doivent respecter les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net : capitalisation.

Plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Une fraction de la performance annuelle exprimée en euro est attribuée sous forme d'un don pour le compte des porteurs (en 1/1.000ième de part) aux organismes caritatifs partenaires (la quotité et le ou les organismes bénéficiaires sont choisis par le porteur).

La durée de placement recommandée est de 9 mois.

La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le jeudi (en présence de jours fériés, la VL est datée du jour ouvré immédiatement précédent). Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés le mercredi à 17h et exécutés à cours inconnu

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque est fondé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 2 en raison de son exposition aux marchés obligataires des zones Euro et OCDE. Son profil de rendement/risque est modéré. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPC Maître dans le lequel votre fonds est investi, sont expliqués dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus de l'OPC Maître.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur :

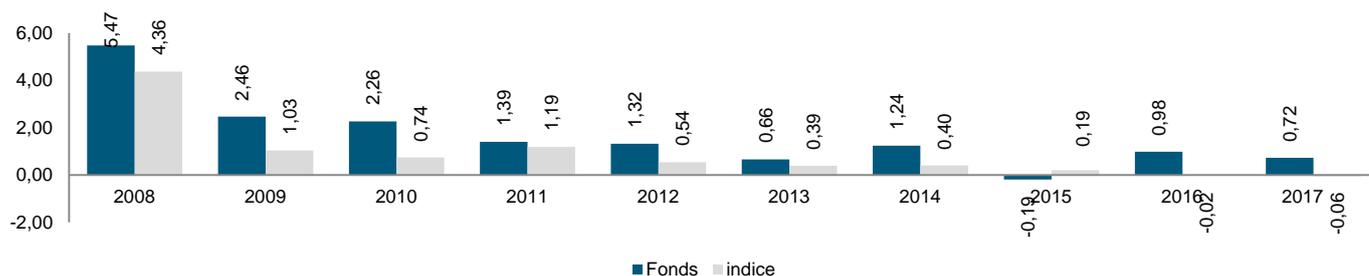
Risque crédit : risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contractés à son égard) et/ou risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée). Par nature, les entreprises solidaires ne sont pas cotées et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment FAIM & DEVELOPPEMENT - Solidarité y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.
Frais de sortie	Néant	Les frais d'entrée et de sortie indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	0,60% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'une année à l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.ecofi.fr

Performances passées



Indicateur de référence : Eonia capitalisé OIS + 0,30%.

Jusqu'au mois d'avril 2012, le compartiment a été géré selon un processus obligataire en euro sur des horizons fixes successifs (octobre 2004, avril 2007, octobre 2009 puis avril 2012).

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances sont calculées nettes de frais (d'entrée, de sortie et de gestion).

Le fonds a été créé le 8 novembre 1983. Le Compartiment Faim & Développement – Solidarité a été créé le 2 novembre 2000.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le compartiment Faim & Développement – Solidarité ainsi que pour le l'OPC Maître**: le prospectus, les rapports annuels et semestriels sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients- 22 rue Joubert - 75009 PARIS Tél : 01.44.88.39.24 - Fax : 01.44.88.39.39 – email : contact@ecofi.fr.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.ecofi.fr).
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Compartiment Faim & Développement – Solidarité peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Afin de permettre aux porteurs qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.
- Les porteurs du compartiment de partage Faim & Développement – Solidarité souhaitent verser une fraction de la performance annuelle exprimée en millième de parts sous forme d'un don en part aux organismes caritatifs partenaires : AGIR abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement), CIMADE, Comité Français de Solidarité Internationale, Communauté du Chemin Neuf, Frères des hommes, Terre des Hommes – France, pour financer des actions de solidarité.
- Le compartiment de ce FCP n'a pas été enregistré en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Il ne peut pas être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion et/ou sur son site internet (www.ecofi.fr).
- Le passage d'un compartiment à l'autre est assimilé à un rachat suivi d'une nouvelle souscription, et est soumis du point de vue fiscal au régime des plus ou moins-values

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment Faim & Développement – Solidarité.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ECOFI INVESTISSEMENTS est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 novembre 2018.